



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

DEPARTEMENT des ALPES-MARITIMES

Arrondissement de NICE

MAIRIE DE CONTES

Décision n° 2025 12 22

OBJET :

**Désaffectation et déclassement du domaine public de la parcelle AR n° 102 et
Cession des parcelles cadastrées section AR n° 102 et 103 sises au centre de Contes**

L'an deux mille vingt-cinq, le mercredi trois décembre, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de M. Francis Tujague, Maire de Contes.

Etaient présents : MM. Francis Tujague, Maire, Alain Alessio, Mme Michèle Maurel, M. Gérard De Zordo, Mme Nadine Ezingear, Mmes Elodie Loretz, Lykke Saviane, Nicole Colombo, MM. Eric Foret, Gilbert Camous, Dominique Celeschi, Mme Fabienne Irles, MM. Christophe Angéli, Kader Akeb, David Dongé, Olivier Camous, Mme Sandrine Mauras, Marie-Fleur Alquier, Chloé Roig, M. Christophe Céragioli et Mme Sylvie Carletto formant la majorité des membres en exercice.

Etaient représentés : M. Alain Michellis, Mmes Martine Abellan, Malika Vannucci, MM. Thierry Fauré, Michel Caruso et Mme Edwige Alunni.

Etaient excusés : M. Armand Gasiglia et Mme Kareen Woignier.

Le quorum est atteint.

Madame Elodie Loretz a été nommée secrétaire de séance.

Vu l'arrêté municipal du 18 mars 2022 prononçant la fermeture de la crèche multi accueil de l'Olivier sise sur la parcelle cadastrée section AR n° 102 sise rue Marius Pencenat.

Monsieur le Maire propose au conseil, conformément à l'article L 2141-1 du Code Général des la Propriété des Personnes Publiques de confirmer la désaffectation à usage direct du public de la parcelle cadastrée section AR n° 102 et du bâtiment présent sur cette parcelle et de prononcer son déclassement du domaine public.

Vu la délibération n° 2023 12 14 du 12 décembre 2023, par laquelle la commune a approuvé le programme de réalisation de logements locatifs sociaux, sur les parcelles communales cadastrées section AR n° 102 et 103, d'une superficie totale de 1.116 m², situées au centre de Contes, au pied du vieux village et d'en confier la réalisation à la SAEM Habitat 06.

Monsieur le Maire propose également au conseil, afin de permettre la réalisation de ce programme, de céder ces parcelles à la SAEM Habitat 06 au prix de 605.000 €. L'avis des domaines, ci-annexé, du 7 mars 2024 fixe la valeur vénale de ce bien à 605.000 € assorti d'une marge d'appréciation de 10 %.

Monsieur le Maire propose également au conseil de l'autoriser à entreprendre toutes les formalités administratives nécessaires pour procéder à cette cession.

**Le conseil municipal,
Où l'exposé du maire,
Après en avoir délibéré,**

Décide que la délibération n° 2024 12 20 du 11 décembre 2024 est rapportée.

Confirme la désaffectation de la parcelle cadastrée section AR n° 102 sise rue Marius Pencenat.

Décide du déclassement de la parcelle cadastrée section AR n° 102 sise rue Marius Pencenat et de son incorporation dans le domaine privé de la commune.

Donne mandat au maire d'effectuer toutes les démarches administratives et réglementaires prévues à cet effet.

Décide, de céder au prix de 605.000,00 € à la SAEM Habitat 06 représentée par son directeur général en exercice Monsieur Laurent Chadaj, les parcelles communales cadastrées section AR n° 102 et 103, d'une superficie totale de 1.116 m², situées au centre de Contes, au pied du vieux village.

Indique que l'avis des domaines du 7 mars 2024 est joint à la présente décision.

Autorise le maire à entreprendre toutes les formalités administratives nécessaires pour procéder à cette cession.

Nombre de conseillers en exercice : 29

Nombre de présents : 21

Nombre de votants : 27

Pour : 27

MM. Francis Tujague, Maire, Alain Alessio, Mme Michèle Maurel, M. Gérard De Zordo, Mmes Nadine Ezingear, Elodie Loretz, M. Alain Michellis, Mmes Lykke Saviane, Nicole Colombo, MM. Eric Foret, Gilbert Camous, Dominique Celeschi, Mmes Martine Abellan, Fabienne Irlès, M. Christophe Angéli, Mme Malika Vannucci, MM. Thierry Fauré, Kader Akeb, David Dongé, Olivier Camous, Mme Sandrine Mauras, M. Michel Caruso, Mmes Marie-Fleur Alquier, Chloé Roig, Edwige Alunni, M. Christophe Cérageoli et Mme Sylvie Carletto

Contre : 0

Abstentions : 0

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

006-210600482-20251203-202512221-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/12/2025
Publication : 09/12/2025

Le Maire, Francis TUJAGUE

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits, pour expédition conforme

La secrétaire de séance

Elodie LORETZ

Le Maire,

Francis TUJAGUE